

Date d'affichage : 27/05/2026

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 26/05/2026**

Membres consultés : MM C. FOURNIER, P. LEMAITRE, F. PLAYE et J. VARLET.

Excusés : D. HARY, F.PORET

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée nationale U 8/U 9 du 14/05/26 à LE TOUQUET

Equipes absentes

ARDRES RC – BOULOGNE MUNICIPAUX – EQUIHEN PLAGE US – ETAPLES AS – GUINES ES – NEUFCHATEL E – PAYS DE ST OMER US – RACQUINGHEM JS – VIEIL MOUTIER : 200 euros d'amende.

OUTREAU AS – PONT DE BRIQUES : 400 euros d'amende (200x 2)

Match à + 15 jours

U 13 NORD D 3 C 55107635 ST TRICAT AS – BONNINGUES ARDRES. 2ème forfait de ST TRICAT AS. Homologué : ST TRICAT AS 0 BONNINGUES ARDRES 3 par forfait. Amende 18 euros à ST TRICAT AS.

Journées du 13 au 17/05/26 :

SD1A – 53772738 WATTEN CS A – LONGUENESSE JS B. Inscription sur la FMI d'un dirigeant suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 01/06/2026. Homologué : WATTEN CS A 0 – LONGUENESSE JS B 3 par pénalité. Amende de 100€ à WATTEN CS.

SD1B – 53773243 ST LEONARD ES A – ETAPLES AS B. Dossier transmis à la commission de discipline.

SD2A – 53774198 BOULOGNE S/MER CONTI A – CALAIS RACING CLUB C. 1^{er} forfait de CALAIS RACING CLUB C. Homologué : BOULOGNE S/MER CONTI A 3 – CALAIS RACING CLUB C 0 par forfait. Amende de 125€ à CALAIS RACING CLUB (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD2D – 53790699 NORTKERQUE AS 95 B – VERCHOCQ US A. Réserves d'avant match de VERCHOCQ US A sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de NORTKERQUE AS 95 B pour le motif suivant : plus de 3 joueurs sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI ayant joué plus de 10 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Confirmées, appuyées, recevables. Après Vérification des FMI concernées, seuls 3 joueurs sont dans ce cas. Homologué : NORTKERQUE AS 95 B 5 – VERCHOCQ US A 0. Amende de 30€ à VERCHOCQ US.

SD2D – 53790700 BOURTHES US B – QUIESTEDE US A. Réserves d'avant match de QUIESTEDE US A sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de BOURTHES US B pour le motif suivant : plus de 14 joueurs sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI ayant joué plus de 5 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Confirmées, appuyées, non recevables, car mal libellées. Homologué : BOURTHES US B 3 – QUIESTEDE US A 0. Amende de 30€ à QUIESTEDE US.

SD3C – 53825351 MARQUISE US B – ST MARTIN BOULOGNE O B. 1^{er} forfait de ST MARTIN BOULOGNE O B. Homologué : MARQUISE US B 3 – ST MARTIN BOULOGNE O B 0 par forfait. Amende de 125€ à ST MARTIN BOULOGNE O (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD3D – 53776325 ST MARTIN TATINGHEM B – LYS AA FC B. Participation sur la FMI d'un licencié de LYS AA FC B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 01/06/2026. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM B 3 – LYS AA FC B 0 par pénalité. Amende 100€ à LYS AA FC.

SD5A – 53787109 CALAIS BEAU MARAIS F D – CALAIS RACING CLUB D. 1^{er} forfait de CALAIS RACING CLUB D,

à la suite du forfait de CALAIS RACING CLUB C le même jour. Homologué : CALAIS BEAU MARAIS F D 3 – CALAIS RACING CLUB D 0 par forfait. Amende de 125€ à CALAIS RACING CLUB (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait Lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD5B – 53787201 MARAIS DE GUINES US B – ANDRES AS A. Inscription sur la FMI d'un dirigeant licencié du MARAIS DE GUINES US B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 01/06/2026. Homologué : MARAIS DE GUINES US B 0 – ANDRES AS A 11 par pénalité. Amende de 100€ à MARAIS DE GUINES US.

SD5B – 53787203 RETY US A – LOTTINGHEN RC A. 2^{ème} forfait de RETY US A. Homologué : RETY US A 0 – LOTTINGHEN RC A 3 par forfait. Amende de 148€ à RETY US. (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD5E – 53916402 DANNES US A – BERCK AS D. 1^{er} forfait de BERCK AS D. Homologué : DANNES US A 3 – BERCK AS D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 115€ à BERCK AS (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD5F – 53787793 CREMAREST AS A – EQUIHEN PLAGE US C. 1^{er} forfait de CREMAREST AS A. Homologué : CREMAREST AS A 0 – EQUIHEN PLAGE US C 3 par forfait. Amende de 125€ à CREMAREST AS (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6A – 53787932 CALAIS SO C – STE MARIE KERQUE US A. 3^{ème} forfait de CALAIS SO C, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CALAIS SO C 0 – STE MARIE KERQUE US A 3 par forfait. Amende de 150€ à CALAIS SO (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6A – 53787933 CALAIS PASCAL AFC B – GUEMPS FJEP A. 2^{ème} forfait de GUEMPS FJEP A. Homologué : CALAIS PASCAL AFC B 3 – GUEMPS FJEP A 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 125€ à GUEMPS FJEP (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6A – 53787934 MARCK EN CALAISIS AS D – CALAIS DOCKERS A. 1^{er} forfait de MARCK EN CALAISIS AS D. Homologué : MARCK EN CALAISIS AS D 0 – CALAIS DOCKERS A 3 par forfait. Amende de 122€ à MARCK EN CALAISIS AS (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6E – 53788559 WIMILLE CO B – OSTROHOVE RC B. 1^{er} forfait de WIMILLE CO B. Homologué : WIMILLE CO B 0 – OSTROHOVE RC B 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 112€ à WIMILLE CO (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD6F – 53949346 ALQUINES US B – DESVRES JS D. Participation sur la FMI d'un licencié d'Alquines suspendu. Après vérification de la FMI en D4E du 29/03/2026 LE PORTEL CA PLAGE B – ALQUINES US A, celui-ci ayant été averti, Mr l'arbitre ayant omis de noter l'avertissement sur la FMI, un courriel ayant été envoyé le 29/03/26 de sa part concernant cette anomalie, le licencié étant donc suspendu à la date d'effet du 11/05/2026, 1 match ferme pour 3 avertissements, ne pouvait participer à la rencontre du 17/05/26. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 01/06/2026. Homologué : ALQUINES US B 0 - DESVRES JS D 3 par pénalité. Amende de 100€ à ALQUINES US.

SD7A – 53788780 CALAIS CATENA D – RINXENT USO C. 3^{ème} forfait de CALAIS CATENA D, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CALAIS CATENA D 0 – RINXENT USO C 3 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 140€ à CALAIS CATENA (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7A – 53788783 SANGATTE FC C – BONNINGUES CALAIS FC B. 2^{ème} forfait de BONNINGUES CALAIS FC B. Homologué : SANGATTE FC C 3 – BONNINGUES CALAIS FC B 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 125€ à BONNINGUES CALAIS FC (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de Championnat)

SD7B – 53789004 LICQUES ES C – CALAIS ENTENTE F. B. Participation sur la FMI d'un licencié de CALAIS ENTENTE F. B suspendu. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 01/06/2026. Homologué : LICQUES ES C 3 – CALAIS ENTENTE F. B 0 par pénalité. Amende 100€ à CALAIS ENTENTE F.

SD7D – 53790166 LE PORTEL AS B – HARDINGHEN US B. 1^{er} forfait de HARDINGHEN US B. Homologué : LE PORTEL AS B 3 – HARDINGHEN US B 0 par forfait. Amende de 122€ à HARDINGHEN US (amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7D – 53790168 AMBLETEUSE US C – LA CAPELLE FC C. 1^{er} forfait de LA CAPELLE FC C. Homologué : AMBLETEUSE US C 3 – LA CAPELLE FC C 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 112€ à LA CAPELLE FC (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7E – 53789540 WAVRANS FC C – ST OMER ESSOR D. 2^{ème} forfait de ST OMER ESSOR D. Homologué : WAVRANS FC C 3 - ST OMER ESSOR D 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 125€ à ST OMER ESSOR (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat)

SD7H – 53790348 LOTTINGHEN RC B – ECQUES HEURINGHEM FC C. Réserves d'avant match de LOTTINGHEN RC B sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs de ECQUES HEURINGHEM FC C pour le motif suivant : Plus de 3 joueurs sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI ayant joué plus de 10 matchs de championnat ou de coupe dans les équipes supérieures alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres de championnat. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des FMI concernées, aucun joueur de ECQUES HEURINGHEM FC C n'est dans ce cas. Homologué : LOTTINGHEN RC B 1 – ECQUES HEURINGHEM FC C 1. Amende de 30€ à LOTTINGHEN RC.

Seniorsà8A – 53790537 SURQUES ESCOEUILLES C – HESDIN L'ABBE US C. 1^{er} forfait de HESDIN L'ABBE US C. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES C 3 – HESDIN L'ABBE US C 0 par forfait. Amende de 122€ à HESDIN L'ABBE US. (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat).

Fémininesà8D1B – 55017603 MAMETZ ES A – RENESCURE JS A. Participation à la rencontre d'une licenciée U17F SOYEZ Noémie LN2547758651 de RENESCURE JS A non surclassée pour jouer en SENIORS. Homologué : MAMETZ ES A 12– RENESCURE JS A 0 par pénalité. Amende de 50€ pour absence de sur-classement à RENESCURE JS.

Féminines à8D1D – 55018572 HESDIN L'ABBE US A – COLEMBERT AS A. 4^{ème} forfait de COLEMBERT AS A, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : HESDIN L'ABBE US A 3 – COLEMBERT AS A 0 par forfait. Amende minorée (mail du club) de 140€ à COLEMBERT AS (Amende supplémentaire de 100€ pour un forfait lors de l'une des 3 dernières journées de championnat).

U 19 D 1 A 54129922 RECQUES S/HEM – AUDRUICQ AS. 1er forfait de AUDRUICQ AS. Homologué : RECQUES S/HEM 3 AUDRUICQ AS 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à AUDRUICQ AS.

U 19 D 1 B 54130150 CAMIERS AL – GR. LITTORAL. 1er forfait de CAMIERS AL. Homologué : CAMIERS AL 0 GR. LITTORAL 3 par forfait. Amende 15 euros à CAMIERS AL.

U 19 D 2 A 54130336 LONGUENESSE MALA FC – ST LEONARD ES. 2ème forfait de ST LEONARD ES. Homologué : LONGUENESSE MALA FC 3 ST LEONARD ES 0 par forfait. Amende minorée 20 euros à ST LEONARD ES.

U 17 D 1 A 54130822 LONGUENESSE JS – LE PORTEL ST. 1er forfait de LE PORTEL ST. Homologué : LONGUENESSE JS 3 LE PORTEL ST 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à LE PORTEL ST.

U 17 D 2 A 54131828 MARQUISE US 2 – EQUIHEN PL US. 2ème forfait de MARQUISE US 2. Homologué : MARQUISE US B 0 EQUIHEN PL US 3 par forfait. Amende minorée 20 euros à MARQUISE US.

U 16 D 2 B 55505245 HALLINES AS 1 – ETAPLES AS 2. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de ETAPLES AS 1 suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à partir du 01/06/26. Homologué : HALLINES AS A 3 ETAPLES AS B 0 par pénalité. Amende 100 euros à ETAPLES AS

U 15 D 2 A 54132652 GR. LYSAAFOOT – ARQUES ES 2. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de ARQUES ES B suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à partir du 01/06/26. Homologué : GR. LYSAAFOOT 3 ARQUES ES B 0 par pénalité. Amende 100 euros à ARQUES ES.

U 15 D 3 A 54132954 ST LEONARD ES – CONCHIL/VERTON. 1er forfait de CONCHIL/VERTON. Homologué : ST LEONARD ES 3 CONCHIL/VERTON 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à CONCHIL/VERTON.

U 15 D 3 B 54133045 GR. TERRE D'OPALE – LA CAPELLE FC. 3ème forfait de LA CAPELLE FC. Homologué : GR. TERRE D'OPALE 3 LA CAPELLE FC 0 par forfait. Amende minorée 30 euros à LA CAPELLE FC.

U 15 D 3 C 54133134 GR. OPALE FOOT – ANDRES AS. 1er forfait de ANDRES AS. Homologué : GR. OPALE FOOT 3 ANDRES AS 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à ANDRES AS.

U 15 D 3 C 54133136 CALAIS ENTENTE – CALAIS BALZAC. 1er forfait de CALAIS BALZAC. Homologué : CALAIS ENTENTE 3 CALAIS BALZAC 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à CALAIS BALZAC.

U 15 D 3 D 54133260 BONNINGUES ARDRES– LICQUES ES. 1er forfait de BONNINGUES ARDRES. Homologué : BONNINGUES ARDRES 0 LICQUES ES 3 par forfait. Amende minorée 10 euros à BONNINGUES LES ARDRES.

U 15 D 3 D 54133279 FRETHUN FC – EPERLECQUES CA. 1er forfait de EPERLECQUES CA. Homologué : FRETHUN FC 3 EPERLECQUES CA 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à EPERLECQUES CA.

U 15 D 3 E 54133349 HESDIN O 2 – COYECQUES US. 1er forfait de COYECQUES US. Homologué : HESDIN O B 3 COYECQUES US 0 par forfait. Amende 15 euros à COYECQUES US.

U 15 D 3 F 54133473 EPERLECQUES CA 2 – HEURINGHEM JS. 1er forfait de EPERLECQUES CA 2. Homologué : EPERLECQUES CA B 0 HEURINGHEM JS 3 par forfait. Amende 15 euros à EPERLECQUES CA.

U 13 NORD D 2 A 55106498 AUDRUICQ AS – CALAIS MARCK F 5. 1er forfait de CALAIS MARCK F 5. Homologué : AUDRUICQ AS 3 CALAIS MARCK F E 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à CALAIS MARCK F.

U 13 NORD D 3 B 55105693 CALAIS ENTENTE – AUDRUICQ AS 2. 1er forfait de AUDRUICQ AS 2. Homologué : CALAIS ENTENTE 3 AUDRUICQ AS B 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à AUDRUICQ AS

U 13 EST D 3 B 55107911 ST OMER ESSOR – WATTEN CS. 1er forfait de ST OMER ESSOR. Homologué : ST OMER ESSOR 0 WATTEN CS 3 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journée) à ST OMER ESSOR.

U 13 EST D 3 B 55107912 ARQUES ES 2 – EPERLECQUES CA. 1er forfait de EPERLECQUES CA. Homologué : ARQUES ES B 3 EPERLECQUES CA 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à EPERLECQUES CA.

U 13 OUEST D 2 A 55108862 OUTREAU AS – BOULOGNE USCO 4. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de OUTREAU AS. Homologué : OUTREAU AS 0 BOULOGNE USCO D 3 par pénalité. Amende 20 euros à OUTREAU AS

U 13 SUD D 3 C 55109767 AUBIN SC – MONTREUIL US 2. 3ème forfait de AUBIN SC. Homologué : AUBIN SC 0 MONTREUIL US B 3 par forfait. Amende minorée 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à AUBIN SC.

U 13 SUD D 4 D 55109950 GR. CANCHE AUTHIE 2 – ETAPLES HV 2. 2ème forfait de ETAPLES HV 2. Homologué : GR. CANCHE AUTHIE B 3 ETAPLES HV B 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à ETAPLES HV.

U 11 NORD D 3 D 55112920 GR.DES CARRIERES – LES ATTAQUES FC. 2ème forfait de LES ATTAQUES FC. Homologué : GR.DES CARRIERES 3 LES ATTAQUES FC 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à LES ATTAQUES FC.

U 11 NORD D 3 D 5512923 CALAIS ENTENTE – GUINES ES. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de CALAIS ENTENTE. Homologué : CALAIS ENTENTE 0 GUINES ES 3 par pénalité ; Amende 20 euros à CALAIS ENTENTE.

U 11 EST D 3 C 55113227 LUMBRES O – BLARINGHEM US 3. 1er forfait de BLARINGHEM US 3. Homologué : LUMBRES O 3 BLARINGHEM US C 0 par forfait. Amende minorée 6 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à BLARINGHEM US.

U 11 EST D 3 C 55113230 EPERLECQUES CA 2 – HALLINES AS. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de EPERLECQUES CA. Homologué : EPERLECQUES CA 0 HALLINES AS 3 par pénalité. Amende 20 euros à EPERLECQUES CA.

U 11 EST D 3 D 55145010 ARQUES ES – SENINGHEM NIELLES VA 2. 1er forfait de SENINGHEM NIELLES VA 2. Homologué : ARQUES ES 3 SENINGHEM NIELLES VA B 0 par forfait. Amende 12 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à SENINGHEM NIELLES VA.

U 11 EST D 3 E 55145066 AUDRUICQ AS 2 – WATTEN CS. 2ème forfait de WATTEN CS. Homologué : AUDRUICQ AS B 3 WATTEN CS 0 par forfait. Amende 18 euros + 50 euros (dans les trois dernières journées) à WATTEN CS.

U 11 EST D 3 F 55145122 ST MARTIN TATINGHEM 3 – BLENDÉCQUES LP. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de ST MARTIN TATINGHEM. Homologué : ST MARTIN TATINGHEM 0 BLENDÉCQUES LP 3 par forfait. Amende 20 euros à ST MARTIN TATINGHEM.

U 11 OUEST D 3 D 55114132 OUTREAU AS – BOURTHES US. Non envoi de la feuille de match dans les 24 heures par le club de OUTREAU AS. Homologué : OUTREAU AS 0 BOURTHES US 3 par pénalité. Amende 20 euros à OUTREAU AS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 04/06/2026 à 10h00.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE